



BCCA

CERTIFICAT BENOR

dé livré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR
de tuyaux thermoplastiques et accessoires, TRA BB 651,
à l'entreprise

Martens kunststoffen

Postbus 30, NL - 4900 AA Oosterhout,

pour la production de

Tubes en PVC pour l'évacuation d'eaux-vannes et d'eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments, groupe de dimensions 1 (32-90mm), 2 (110-200mm) et 3 (250-315mm)

fabriqués dans l'unité de production

Martens kunststoffen

Postbus 30, NL - 4900 AA Oosterhout,

en conformité avec

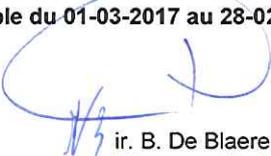
les PTV 1005 et la NBN EN 1329 « Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) »

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions. L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré. La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-651-658-1329.P D1-2-3-658-1709 | Valable du 01-03-2017 au 28-02-2020

Dé livré à Bruxelles, le 3 mars 2017.


ir. B. De Blaere,
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES

TÉL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



021 PROD

Annexe au certificat BENOR
BB-651-658-1329.P D1-2-3-658-1709

Tubes en PVC pour l'évacuation d'eaux-vannes et d'eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments, groupe de dimensions 1 (32-90mm), 2 (110-200mm) et 3 (250-315mm)

Version 1 du 3 mars 2017

Martens kunststoffen PVC		
TYPES FAISANT PARTIE DE CE CERTIFICAT		
<i>Diamètre extérieure (mm)</i>	<i>Épaisseur de paroi B* (mm)</i>	<i>Épaisseur de paroi BD* (mm)</i>
Groupe de dimensions 1:		
32 / 40 / 50	3,0 – 3,5	-
75 / 90		3,0 – 3,5
Groupe de dimensions 2:		
110 / 125	3,2 – 3,8	
160	3,2 – 3,8	4,0 – 4,6
200	3,9 – 4,5	4,9 – 5,6
Groupe de dimensions 3:		
250	4,9 – 5,6	6,2 – 7,1
315	6,2 – 7,1	7,7 – 8,7
Marquage (imprimé sur le tube, durable à l'usage):	Martens – PVC-U – diamètre x épaisseur de paroi – BENOR – EN1329 – B ou BD* – Sanitair – date de production * B: code de zone d'application pour les composants destinés à être utilisés pour les applications d'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur des bâtiments * BD: code de zone d'application pour les composants destinés à être utilisés pour les applications d'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) utilisables aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'en enterré dans la structure du bâtiment	

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 3 mars 2017.



ir. B. De Blaere,
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.